

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 22 octobre 2012 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 16 octobre 2012 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Hommage rendu par M. le Maire à la mémoire de Max Schoendorff

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, quelques mots en introduction de notre Conseil.

J'ai appris avec une grande émotion et beaucoup de tristesse, la disparition de M. Max Schoendorff. Mes premières pensées sont pour son épouse, sa famille, ses proches.

Peintre de l'abstrait, influencé par les Surréalistes, écrivain, bibliophile, décorateur de théâtre, d'opéra, de cinéma, Max Schoendorff était un acteur majeur de la vie culturelle et intellectuelle de notre métropole.

A l'avant-garde du combat pour la décentralisation culturelle avec son ami Roger Planchon, c'est ce qui l'avait amené, en 1978, à créer l'URDLA –labélisée Centre international de l'estampe et du livre à Villeurbanne- puis plus tard, la Maison des Arts plastiques Rhône-Alpes, association d'accompagnement et de promotion des artistes dont il s'apprêtait à fêter le 30^e anniversaire.

En 2008, le musée des Beaux-Arts de Lyon et la Galerie Mathieu lui avaient consacré une rétrospective au travers d'une sélection de ses tableaux sur près d'un demi-siècle d'une intense production. Max Schoendorff était heureux que ses œuvres soient ainsi à la portée du public le plus large, car c'est cette ouverture du plus grand nombre à l'art qui l'intéressait avant tout. C'est ce qui l'entraînait dans un mouvement permanent, dans une intense profusion d'idées et d'actions.

Pour ma part, j'appréciais l'esprit libre, voire libertaire, un brin provocateur, maniant la contradiction comme nul autre, mais avec toujours une simplicité, une rigueur et une finesse rares. Il avait fait partie de mes listes il y a quelques années.

Max Schoendorff aimait la Culture. C'était le sel de sa vie qui le faisait aller au-devant de tous les espaces de création. On le croisait dans les musées, les galeries, les librairies, les théâtres ou les cinémas de notre ville. Ces derniers jours, nous l'avions croisé au Festival Lumière 2012, aux côtés de son ami Bernard Chardère.

Lyon vient de perdre une de ses figures les plus brillantes, un artiste de premier plan, un humaniste engagé qui a pleinement contribué au formidable mouvement de transformation et de modernisation que connaît notre ville depuis ces dernières années. Un précurseur dont la vie et l'œuvre continueront longtemps d'inspirer notre action.

Je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence.)

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Brugnera, Mme Roure, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, M. Giordano, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, M. Lafond.

Absents excusés : M. Buna, Mme Vallaud Belkacem, M. Daclin, Mme Roy, Mme Frih, M. Héral, M. Turcas, M. Nardone, M. Tête, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, M. Royer.

Dépôts de pouvoirs : M. Giordano, M. Corazzol, Mme Brichet, M. Arrue, Mme de Lavernée, M. David, Mme Hajri, Mme Deharo ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Buna, Mme Vallaud-Belkacem, M. Daclin, Mme Frih, M. Turcas, M. Nardone, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Brumm, Mme Condemine, M. Maleski, Mme Gleize, M. Brumm ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Arrue, M. Braillard, M. Philip, Mme Gelas, Mme Condemine.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2012 paru au Bulletin Municipal Officiel du 15 octobre 2012. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 15 octobre 2012.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « ...qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation... ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret puisqu'il s'agit de permettre à certains de nos Collègues d'être remplacés dans un certain nombre d'organismes.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

Questions écrites du 5^e arrondissement relatives :

a) aux services au pied des immeubles (quartier Janin)

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, la première question va être posée par Mme Mychèle Perraud qui est Adjointe à la Petite Enfance dans le 5^e arrondissement et qui fait beaucoup d'animations intergénérationnelles dans les EPHAD du 5^e arrondissement.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, la Ville de Lyon s'est engagée pour ce mandat dans une politique active vis-à-vis des personnes âgées de notre ville, notamment pour favoriser le « bien vivre » et le « bien vieillir » à domicile et dans son quartier.

Cette politique passe notamment par le soutien aux associations d'aide à domicile pour les personnes âgées de Lyon. Il nous paraît également important de promouvoir des associations, qui contribuent à offrir dans la proximité, des services quotidiens aux personnes âgées, à l'exemple de « Demain ensemble » à la Duchère.

Aussi, des bénévoles ont créé récemment l'Association « Entr'aide dans le 5^e », rue Sœur Janin, avec l'aide active de « Grand Lyon Habitat », pour favoriser le maintien à domicile, promouvoir le lien social et intergénérationnel et offrir des services de proximité aux aînés du quartier.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous dire quelle est la politique de la Ville de Lyon dans ce domaine et quel soutien vous pourriez apporter à ce type d'initiative exemplaire ? Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Madame la Maire, mes chers Collègues, favoriser le maintien à domicile, promouvoir le lien social et intergénérationnel, offrir des services de proximité aux aînés du quartier, sont je crois les objectifs centraux de notre politique gérontologique municipale.

En effet, la Ville de Lyon s'est engagée dès le début de ce mandat, dans une politique active vis-à-vis des personnes âgées, notamment pour favoriser le « bien vivre » et le « bien vieillir » à domicile et dans son quartier. J'insiste sur cet aspect du « bien vieillir » dans son quartier, car il ne s'agit pas de confiner les personnes âgées chez elles, en les y maintenant coûte que coûte, voir même et parfois au moindre coût, mais bien au contraire, de les soutenir dans leur volonté, dans leur choix même, de rester chez elles, de vivre dans leur quartier.

Cette politique passe notamment par le soutien à de nombreuses associations, qui interviennent sur le champ du soutien à domicile et de la lutte contre l'isolement de nos aînés.

Leur permettre de se déplacer, de rencontrer d'autres personnes, de disposer de services de proximité, en pied d'immeubles, comme vous le précisez, sont effectivement des conditions incontournables.

Ainsi, dans le domaine essentiel des transports, depuis de nombreuses années, l'activité de Mobiseniors, portée dans le 8^e arrondissement par une régie de quartier (et soutenue ô combien par Mme Psaltopoulos et M. Coulon, Maire du 8^e

arrondissement), mobilise des crédits de l'Etat ou de partenaires de Caisses de retraite notamment, en sus du partenariat financier alloué par la ville.

Je remarque juste que dans ce cas, on ne voit rien, aucune aide du Conseil Général !

Parallèlement, après plusieurs mois d'expérimentation, le système de « vélo-taxi » Cyclopousse, a redémarré de façon pérenne cette fois, dans les 3^e et 5^e arrondissements, avec le soutien fort, je tiens à le souligner, des maires d'arrondissement et de leurs équipes.

Pour ce qui est de la promotion du lien social et intergénérationnel, voici qu'après le 3^e arrondissement, qui vient d'inaugurer sa « Maison des Séniors », qu'après le 9^e arrondissement, qui voit fonctionner depuis plusieurs mois au cœur de la Duchère, son « Espace Séniors », pour lequel ont tant œuvré, et l'Association « Demain Ensemble », et le Grand Projet de Ville « Duchère », et Mina Hajri, l'Adjointe aux Personnes âgées, voici donc que des bénévoles ont créé récemment l'Association « Entr'aide dans le 5^e », rue Sœur Janin, avec l'aide active de « Grand Lyon Habitat » : association qui a, elle aussi pour but, de favoriser le maintien à domicile, de promouvoir le lien social et intergénérationnel et d'offrir des services de proximité aux aînés du quartier.

Je sais combien, Madame la Maire, pour ce projet-ci, tout comme pour celui de Cyclopousse, votre implication a été constante. C'est pourquoi, j'ai plaisir à vous dire que nous proposerons lors du prochain Conseil municipal, de voter une aide conséquente au démarrage à l'Association « Entraide dans le 5^e ». Je vous remercie.

b) à la mise à disposition d'un local pour le Basket Ball du 5^e

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : cette deuxième question va être posée par M. Sécheresse, qui est un grand sportif.

(Sourires.)

Il faut reconnaître les qualités de ses Adjoints quand même !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Que puis-je rajouter à cela ? Rien ! Et je sens que M. Braillard est légèrement jaloux !

La deuxième question, Monsieur le Maire, concerne la mise à disposition d'un local pour le Basket Ball du 5^e arrondissement.

Monsieur le Maire, le Basket Ball du 5^e est un club qui a été fondé en 1995. Il n'a eu de cesse de progresser et de s'implanter durablement dans le paysage sportif du 5^e, notamment par la qualité de ses équipes. Il participe activement à l'Office des Sports du 5^e. Le BB5 compte actuellement une centaine d'adhérents de tous âges, garçons et filles, de moins de 8 ans et jusqu'à 60 ans, avec sept équipes dont Babys, Poussins, Benjamins, Cadets, Seniors filles et deux Seniors garçons.

Il concourt à de nombreux tournois et championnats. Actuellement le BB5 est logé dans un local inadapté. En effet, il est impossible de tenir des réunions de bureau ou d'équipes, car il est trop petit, aussi bien pour travailler que pour stocker. De plus, il est très mal isolé (le froid l'hiver empêche d'y rester longtemps) et empêche donc le club de se développer.

Un nouvel équipement s'impose à tous pour que les bénévoles aient enfin un cadre de travail à la hauteur de leur engagement citoyen. Nous espérons tous que cela permettra à ce sympathique club de continuer à s'impliquer avec la même ambition.

De plus, en accord avec le BB5 et dans l'esprit de ce que nous favorisons pour les relations entre associations dans l'arrondissement, ce nouvel espace sera ouvert et mutualisé. Ainsi, les associations utilisatrices du gymnase ou encore des associations qui ponctuellement auraient besoin d'un lieu de réunion, pourront y avoir également accès.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous confirmer la création de ces nouveaux locaux, impatiemment attendus, ainsi que le calendrier de réalisation ?

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, si M. Sécheresse est un grand sportif, moi je deviens le Père Noël !

(Sourires.)

Donc, c'est avec un grand plaisir que je réponds positivement à l'interrogation du Conseil du 5^e arrondissement, pour vous dire, et vous le savez très bien, que le Basket Ball 5^e est un club que la Ville soutient. Elle l'a déjà fait en le soutenant financièrement, puisqu'il a vu sa subvention augmenter de façon très sensible ces dernières années. C'est vrai que le club venait régulièrement nous demander de bénéficier d'un local, qui pourrait servir à la fois de siège pour le club, et de clubhouse lorsqu'il y a des matches et qu'ensuite il y a une sorte de troisième mi-temps à organiser avec les clubs.

Donc, je peux vous dire que le Comité d'Engagement a pris la décision de répondre positivement à cette demande, que les entreprises vont donc être consultées dans les prochaines semaines, que si tout va bien, pour un montant avoisinant les 200.000 €, on peut penser qu'au printemps 2013, ce bâtiment qui sera à proximité du gymnase Charcot, là où joue régulièrement le BB5, et bien ils pourront bénéficier de cet équipement qui verra le jour au printemps 2013.

Tant que j'y suis, je voulais quand même rassurer aussi Mme la Maire du 5^e sur cette demande récurrente. Vous savez que les travaux sont terminés pour le stade de la Sarra, que maintenant nous avons un synthétique nouvelle génération sur le stade, à la satisfaction de tous ; puis, dans le même temps, que les discussions avec l'Association Long Champ pour le stade Edmond Locard et le Football club du Point du Jour, sont en cours. Donc, les choses, après de très nombreuses années de stagnation, avancent : je profitais donc de cette question pour vous le dire, ce qui, je crois, rassurera pas mal de responsables associatifs du 5^e arrondissement. Je vous remercie.

c) au devenir des locaux occupés par la MDR en mairie annexe

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, depuis 2001, la Mairie du 5^e et la Ville de Lyon ont réalisé de nombreux travaux de réhabilitation et d'embellissement du bâtiment du Petit Collège, bien longtemps délaissé. Cet équipement de la Ville de Lyon accueille des activités multiples et complémentaires qui ont toutes en commun d'être des services de proximité au profit des habitants et des associations.

Pour mémoire, la Ville a réalisé les travaux de rénovation de la façade pour le plaisir de tous, mais elle fait aussi des travaux pour le bien-être de nos tous petits dans la crèche « La Baleine » et améliore les conditions d'accueil et d'étude des élèves de l'école des Beaux-Arts.

Pour notre part, nous avons rénové le hall et la cage d'escaliers, l'accueil des services de la mairie, ainsi que les locaux du personnel, mais aussi différentes salles que nous mettons à disposition.

C'est dans cet esprit que nous avons créé dernièrement un pôle associatif, afin de mettre des salles équipées au profit des nombreuses associations et notamment celles du Vieux Lyon, pour qu'elles puissent y tenir des permanences, des réunions ou demander leur domiciliation.

Nous souhaitons continuer avec la Ville de Lyon, ce travail de réhabilitation de ce bâtiment commun avec la rénovation de la salle des mariages et de nouvelles salles pour le pôle associatif. Ainsi, il serait nécessaire d'envisager de rafraîchir une salle du pôle que nous partageons avec la ville et actuellement utilisée notamment par l'association de personnes âgées des Tamalous, anciennement UGFRL. Enfin, prochainement, nous souhaiterions continuer ce dialogue fructueux avec l'Hôtel de Ville sur la question de la future destination de locaux actuels occupés par le Conseil général qui, du fait de son désengagement, vont être libérés au rez-de-chaussée du bâtiment. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Madame la Maire, par la diversité des activités et des structures accueillies, la mairie annexe de la place du Petit Collège, contribue effectivement à créer beaucoup de lien social au cœur du quartier de Saint Jean.

Alors, je vais comme notre collègue député Thierry Braillard, me transformer en Mère Noël avant l'heure et vous dire que nous avons le plaisir de vous confirmer qu'une enveloppe budgétaire de 38 500 euros prélevés sur les crédits de ma délégation est affectée à la rénovation de la salle des mariages de la mairie annexe en parallèle avec votre décision de consacrer, vous aussi, des crédits d'investissement de l'arrondissement au rafraîchissement des locaux occupés par les Tamalous. Par ailleurs, nous sommes convenus que les locaux susceptibles d'être libérés par le Conseil général seront réaffectés par la Mairie centrale à la satisfaction des besoins de relocalisation de services publics ou d'associations lyonnaises nombreuses à nous demander des occupations de locaux, mais bien entendu, après une concertation avec l'ensemble de la Mairie du 5^e. Voilà ce que nous pouvons vous répondre.